

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 74/04

AMR 23/010/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE

**Jesús Alfonso Naranjo (h),  
Mario Mora (h), tous deux membres de l'ANTHOC (syndicat de  
professionnels de santé)**

Londres, le 17 février 2004

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Jesús Alfonso Naranjo et de Mario Mora, deux membres de la section des droits humains d'un syndicat colombien de professionnels de santé. En effet, ces deux hommes ont reçu des menaces de mort, les dernières en date d'une série de menaces et d'attaques visant les syndicalistes et leurs familles.

Jesús Alfonso Naranjo et Mario Mora font partie de l'*Asociación Nacional de Trabajadores y Empleados de Hospitales, Clínicas, Consultorios y Entidades dedicadas a procurar la Salud de la Comunidad* (ANTHOC, Association nationale des travailleurs et employés des hôpitaux, cliniques, cabinets et organismes chargés de dispenser des soins de santé à la communauté). Selon les informations recueillies, une lettre de menaces de mort a été apportée le 21 janvier au siège de l'ANTHOC, à Bogotá. Dans cette lettre, qui comporte le logo des *Autodefensas del Magdalena Medio* (Groupe d'autodéfense du Magdalena Medio), une organisation paramilitaire soutenue par l'armée, Jesús Alfonso Naranjo et Mario Mora sont accusés d'être des guérilleros s'étant infiltrés dans le syndicat. En outre, l'auteur de la lettre indique que ces deux hommes sont considérés comme des cibles militaires par les paramilitaires et qu'ils seront tués où qu'ils se trouvent.

Par le passé, ces deux hommes ont déjà fait l'objet d'attaques et de menaces. Jesús Alfonso Naranjo a été contraint de déménager de Honda, dans le département du Tolima, à la suite de menaces de mort. Des membres de sa famille qui étaient restés dans cette municipalité ont été victimes de menaces et d'attaques.

Clara Sofia Caballero, l'épouse de Jesús Alfonso Naranjo, aurait été agressée par trois hommes armés le 4 novembre 2003 alors qu'elle quittait son domicile. Ces hommes l'ont forcée, sous la menace d'une arme, à retourner à l'intérieur de la maison et à s'allonger sur le sol. Selon certaines sources, quand ils ont vu que Jesús Alfonso Naranjo n'était pas là, ils ont dit à Clara Sofia Caballero que son mari soutenait des syndicalistes guérilleros et que cela lui coûterait la vie.

### INFORMATIONS GENERALES

Depuis quelques années, les forces de sécurité colombiennes et leurs alliés paramilitaires reprochent régulièrement à des membres d'organisations syndicales d'être des éléments subversifs. Bien souvent, à la suite de telles accusations, des syndicalistes ont été victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux commises par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires. En 2003, quelque 70 militants syndicaux ont été tués en Colombie. La plupart des syndicalistes victimes d'homicide ces dernières années ont été tués par des groupes paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée. Des mouvements de guérilla ont également ôté la vie à des personnes qu'ils accusaient de collaborer avec leurs adversaires.

Les menaces de mort visant Jesús Alfonso Naranjo et Mario Mora font suite à des menaces formulées par des paramilitaires en décembre 2003 à l'encontre d'Angel Salas Fajardo et de Gilberto Martínez, deux responsables de l'ANTHOC, à Barranquilla, dans le département de l'Atlantique.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupés par la sécurité de Jesús Alfonso Naranjo, de Mario Mora et des autres membres de l'ANTHOC, un syndicat de professionnels de santé, en raison des menaces de mort visant Jesús Alfonso Naranjo et à Mario Mora ;
- demandez instamment aux autorités que soient prises toutes les mesures jugées nécessaires par Jesús Alfonso Naranjo et Mario Mora en vue de garantir leur sécurité ;
- demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les menaces formulées à l'encontre de ces deux hommes, que les résultats de cette enquête soient rendus publics, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

- exhorte les autorités à allouer des moyens appropriés au programme de protection des syndicalistes mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur, afin de renforcer les mesures de protection des syndicalistes ;
- engagez les autorités à mener des investigations approfondies et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires, à en rendre publiques les conclusions et à déférer à la justice les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou de collaborer avec eux ;
- invitez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

**APPELS À :**

**Ministre de l'Intérieur et de la Justice :**

Sr. Sabas Pretelt de la Vega  
Ministro del Interior y de Justicia  
Ministerio del Interior  
Av. Jiménez No. 8-89  
Bogotá, Colombie  
**Fax :** +57 1 560 4630

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Président de la République :**

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie  
**Fax :** +57 1 342 0592 / 337 5890

**Formule d'appel :** *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

**Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire] :**

Dr. Luis Camilo Osorio  
Fiscal General de la Nación,  
Fiscalía General de la Nación  
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)  
Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 570 2022 / 2000 (vous entendrez un message en espagnol vous priant de composer le 2017)

**Formule d'appel :** *Estimado Dr. Osorio, / Monsieur,*

**ANTHOC (Syndicat de professionnels de santé) :**

Comisión Nacional de Derechos Humanos y Misión Médica  
Carrera 15 N 39 11, Barrio Teusaquillo  
Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 2 AVRIL 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*